

**POUVOIR INTERVENIR DÈS LE DÉBUT : PRIORISER LE
LOGEMENT ACCESSIBLE POUR LES PERSONNES
HANDICAPÉES AFIN DE PROMOUVOIR L'INCLUSION ET
LA COMPÉTITIVITÉ À L'ÉCHELLE NATIONALE**

Mémoire pour les consultations prébudgétaires en
préparation au budget de 2019

La Marche des dix sous du Canada



RECOMMANDATIONS

Recommandation 1 : Toutes les nouvelles maisons construites grâce à la Stratégie nationale sur le logement doivent respecter les normes d'accessibilité minimales élaborées en consultation avec des personnes handicapées, des organisations de personnes handicapées (OPH), des experts de l'accessibilité et d'autres intervenants pertinents – L'un des principaux engagements de la Stratégie nationale sur le logement est de créer 100 000 nouvelles unités de logement pour répondre aux besoins des populations vulnérables, notamment les personnes handicapées. À l'heure actuelle, les exigences en matière d'admissibilité qui s'appliquent aux résidences privées sont limitées et varient selon l'administration. Il faudrait élaborer un cadre qui garantisse l'accès à tous les logements par l'entremise de la Stratégie nationale sur le logement, qui comprenne des buts mesurables, des ressources financières spécialisées et des mécanismes de responsabilisation.

Recommandation 2 : Que le gouvernement investisse dans l'élaboration d'un programme national de modification des logements afin de répondre aux besoins du nombre croissant de Canadiens handicapés et de les aider à vivre de façon autonome dans leur communauté – La modification des logements favorise le vieillissement chez soi et allège le fardeau des soins prodigués par les membres de la famille des personnes handicapées de tout âge. On estime que le coût d'un programme national de modification des logements est de 100 millions de dollars par année; un tel programme réduira probablement la nécessité du coût élevé des soins en établissement et favorisera la sortie des personnes des milieux de soins actifs.

Recommandation 3 : Prioriser la détermination des besoins en logement chez les personnes handicapées à même le programme de recherche de la Stratégie nationale sur le logement – Investir 10 millions de dollars sur les 241 millions de dollars que le gouvernement fédéral a engagés dans le programme de recherche de la Stratégie nationale sur le logement afin de réaliser des recherches sur les besoins en logement des personnes handicapées.

La Marche des dix sous du Canada

La Marche des dix sous du Canada (MODC) est la plus importante organisation du Canada destinée aux personnes handicapées qui offre une vaste gamme de programmes et services aux Canadiens handicapés, aux membres de leur famille et à leur communauté. La MODC fournit des services et du soutien dans quatre principaux secteurs de programme. Les programmes disponibles par l'entremise des services d'accessibilité (AccessAbility Services®) améliorent la mobilité et l'accessibilité des personnes handicapées en milieu communautaire. Dans le volet engagement et intégration communautaires, les programmes comprennent des services de soutien de bénévoles et de pairs pour les survivants de la polio et d'un accident vasculaire cérébral (AVC), des services d'aptitude à la vie quotidienne et de transition pour favoriser le perfectionnement des compétences et la socialisation des jeunes adultes ayant un handicap complexe. Les services d'emploi aident les gens à surmonter les obstacles à l'emploi afin de décrocher et de conserver un emploi. Les services de vie autonome permettent à des personnes de vivre dans leur communauté en profitant des services d'auxiliaires.

Pourquoi le logement des personnes handicapées est-il essentiel pour garantir l'inclusion et la compétitivité nationale?

Même si la Stratégie nationale sur le logement¹ souligne que les droits au logement sont des droits de la personne, elle renferme peu de détails sur la manière dont le logement fait tourner l'économie canadienne pour assurer la compétitivité nationale. Il faut des logements convenables pour atteindre des résultats de santé optimaux et promouvoir l'inclusion, afin de permettre aux personnes de participer dans leur communauté et dans l'économie canadienne. Des pays tels que l'Irlande², l'Australie³ et le Royaume-Uni⁴ commencent également à reconnaître pourquoi des logements abordables sont importants pour l'économie. Par exemple, de nombreux travailleurs spécialisés ne réussissent pas à avoir accès à des secteurs d'activité économique, là où se situe la majorité des possibilités d'emploi, en raison du coût élevé des logements.

Même si elle est essentielle à la Stratégie nationale sur le logement, l'abordabilité du logement ne suffit pas. Quatorze pour cent (14 %) des Canadiens ont un handicap⁵ et, en raison du

¹ Canada, *Stratégie nationale sur le logement du Canada : Un chez-soi d'abord*, 2017. Extrait de : <https://www.chezsoidabord.ca/pdfs/Canada-National-Housing-Strategy-fr.pdf>.

² White, Dan, « Housing costs damaging our competitiveness again », *Irish Independent*, 17 décembre 2017, <https://www.rte.ie/news/business/2017/12/12/926741-national-competitiveness-council/> [EN ANGLAIS SEULEMENT].

³ Australia Housing and Urban Research Institute, *Housing markets, economic productivity and risk: International evidence and policy implications for Australia*, 2015. Extrait de : https://www.ahuri.edu.au/data/assets/pdf_file/0023/5675/AHURI_Final_Report_No254_Housing_markets_economic_productivity_and_risk_international_evidence_and_policy_implications_for_Australia-Volume_1.pdf [EN ANGLAIS SEULEMENT].

⁴ Archer, Peter, Murie, Alan, Turkington, Richard, et Watson, Christopher, *Good Housing, Better Health*, 2016. Extrait de : <https://www.birmingham.ac.uk/Documents/college-social-sciences/social-policy/SPSW/Housing/2016/good-housing-better-health-2016.pdf> [EN ANGLAIS SEULEMENT].

⁵ Statistique Canada, *Un profil de l'incapacité chez les Canadiens âgés de 15 ans ou plus*, 2012. Extrait de : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-654-x/89-654-x2015001-fra.htm>.

vieillesse de la population, le nombre de Canadiens ayant une incapacité devrait augmenter. L'accessibilité doit être un volet majeur de la *Stratégie nationale sur le logement* pour que les personnes handicapées puissent vivre et participer dans leur communauté. La garantie que des logements accessibles et abordables sont disponibles dans les communautés favorisera l'inclusion et aidera à réduire l'isolement social dans les populations vulnérables, tout particulièrement les adultes âgés.

Un logement accessible et abordable est également un élément clé pour remplir les engagements du Canada envers la promotion de l'inclusion des personnes handicapées. Les articles 19 et 28 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CNUDPH), que le Canada a ratifiée en 2010, reconnaissent le droit des personnes handicapées de vivre de façon autonome et d'être incluses dans leur communauté, ainsi que d'avoir accès aux programmes de logements publics. Dans cette perspective, la politique sur le logement devrait permettre aux personnes handicapées de vivre là où elles le veulent, avec qui elles le veulent et dans le type de logement qu'elles veulent. Cela implique des choix et des options, un scénario bien différent des rares solutions de rechange et des longues listes d'attente auxquelles les personnes handicapées sont actuellement confrontées. Les données sur le nombre de personnes handicapées qui ont actuellement besoin d'un logement sont limitées, mais plus de 500 000 Canadiens handicapés avaient un besoin impérieux de logement en 2001⁶.

Bien que la Stratégie nationale sur le logement se concentre sur les Canadiens les plus vulnérables, il n'existe aucun engagement particulier sur la manière dont elle inclura les personnes handicapées. Nos recommandations ont trait à la façon dont la Stratégie nationale sur le logement et les initiatives connexes peuvent favoriser la participation économique et plus large des Canadiens handicapés dans nos communautés, ainsi qu'optimiser leur autonomie et réduire le fardeau des soins pour les membres de leur famille.

EXPLICATIONS DES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1. Toutes les nouvelles maisons construites grâce à la Stratégie nationale sur le logement doivent respecter les normes d'accessibilité minimales élaborées en consultation avec des personnes handicapées, des organisations de personnes handicapées (OPH), des experts de l'accessibilité et d'autres intervenants pertinents

La Stratégie nationale sur le logement précise que jusqu'à 100 000 nouvelles maisons abordables seront construites, mais aucun engagement n'a été pris pour confirmer le nombre qui sera accessible. Puisque les Canadiens handicapés représentent une proportion croissante de la population canadienne et un pourcentage toujours plus grand des personnes qui ont besoin d'un logement abordable, il est essentiel que toutes les nouvelles maisons construites par l'intermédiaire de la Stratégie nationale sur le logement respectent des normes d'accessibilité minimales. Même si plusieurs provinces exigent qu'un pourcentage des unités

⁶ Société canadienne d'hypothèques et de logement, *Personnes avec incapacités ayant des besoins impérieux de logement – âge et sexe, 2001*. Extrait de : <https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/data-and-research/data-tables/persons-with-disabilities-core-housing-need-age-by-sex>.

dans les immeubles à logements qui sont construits soit accessible et/ou sans obstacle, les exigences des codes du bâtiment provinciaux varient et ne s'appliquent en général qu'aux grands immeubles à logements multiples⁷. Bien que la Stratégie nationale sur le logement précise qu'elle s'applique aux principes de la conception universelle et de la visitabilité, les normes d'accessibilité minimales de tous les nouveaux logements devraient être déterminées en consultation avec des personnes handicapées, des organisations de personnes handicapées (OPH), des experts de l'accessibilité, ainsi qu'en tenant compte des commentaires de l'Association canadienne des constructeurs d'habitations et de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. De plus, il faudrait élaborer un cadre garantissant que l'accessibilité de tous les logements est possible par l'entremise de la Stratégie nationale sur le logement et comprenant des buts mesurables, des ressources financières spécialisées et des mécanismes de responsabilisation.

Recommandation 2 : Que le gouvernement investisse dans l'élaboration d'un programme national de modification des logements afin de répondre aux besoins du nombre croissant de Canadiens handicapés et de les aider à vivre de façon autonome dans leur communauté

À mesure que le nombre de Canadiens handicapés s'accroît, il faut adapter les logements actuels pour répondre aux besoins des adultes âgés et des personnes handicapées. Les modifications des logements consistent notamment à adapter une maison existante pour rendre les tâches plus faciles et créer un espace plus sécuritaire et mieux adapté à la vie autonome. Les modifications des logements permettent aux personnes de vivre là où elles le choisissent et dans leur collectivité en s'assurant que leur domicile est un bon endroit où vivre, en fonction de leurs besoins propres. Elles allègent également le fardeau des soins imposé aux membres de la famille des personnes handicapées de tout âge. Les modifications peuvent être aussi simples que l'ajout de barres de retenue et de rampes, ou aussi complexes que le retrait des escaliers et l'ajout de rampes, ou la modification de la cuisine et de la salle de bain.

Le gouvernement fédéral devrait investir dans un mécanisme de financement pour permettre aux personnes d'entreprendre des modifications de leur logement. En Ontario, la MODC administre le Programme d'adaptation des habitations et des véhicules (PAHV) au nom du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires. Le coût moyen des modifications des logements est de 11 000 \$ et se traduit souvent par des économies dans le système de santé parce que ces modifications retardent l'institutionnalisation ou facilitent la sortie de l'hôpital. Dans une étude réalisée en 2014, on a suivi et interviewé des personnes qui avaient eu accès au programme six ans plus tôt et on a évalué les avantages à long terme des modifications des logements financées par le Programme d'adaptation des habitations et des véhicules⁸. On a constaté que le coût médian quotidien des modifications était de 7,95 \$, ce qui

⁷ Moyes, Rowena, *Housing accessibility regulation in Canada*, 2011. Extrait de : http://www.cmhi.ca/sites/default/files/2011-06_CHBA_Housing%20Accessibility%20Regulation.pdf [EN ANGLAIS SEULEMENT].

⁸ Fitzgerald, John, *Long-term outcomes of home modifications*, 2004. Extrait de : https://www.marchofdimes.ca/EN/programs/hvmp/Documents/HVMP_Long-term_Outcomes_Survey_Report_2014.pdf [EN ANGLAIS SEULEMENT].

est bien plus rentable que les subventions quotidiennes pour un lit d'hôpital et un lit de soins de longue durée (de 135 à 158 \$).

Il faudrait élaborer une stratégie exhaustive pour surmonter les obstacles et relever les défis qui nuisent à la modification des logements. Cela pourrait comprendre un système créé au Canada, permettant aux personnes qui profiteraient des modifications du logement d'avoir accès aux experts requis pour modifier les logements et de connaître les possibilités qui leur sont offertes. Pour les personnes qui viennent tout juste d'avoir un handicap, un programme de triage à l'hôpital accélérerait la sortie, ferait économiser de l'argent au système de santé et libérerait des lits de soins de courte durée. Le programme ontarien verse une subvention de 9,2 millions de dollars par année et la demande est de près de 35 à 40 millions de dollars. Ainsi, nous estimons que le coût annuel d'un programme national de modification des logements serait de 100 millions de dollars par année. L'investissement dans un programme national de modification des logements favorisera le vieillissement chez soi et réduira ou retardera la nécessité des soins dispendieux en établissement, comme les soins de longue durée.

Recommandation 3 : Prioriser la détermination des besoins en logement chez les personnes handicapées à même le programme de recherche de la Stratégie nationale sur le logement

À titre d'organisme valorisant une pratique et une politique fondées sur des éléments probants, la MODC félicite le gouvernement fédéral pour son engagement de 241 millions de dollars afin d'améliorer la recherche et les données sur le logement. À l'heure actuelle, seuls des renseignements limités sont disponibles sur les besoins en logement des personnes handicapées et les fonds du programme de recherche de la Stratégie nationale sur le logement doivent être conçus pour comprendre les besoins propres aux personnes handicapées, tout spécialement les adultes ayant un handicap précoce. Les personnes qui vieillissent avec un handicap, comme la paralysie cérébrale ou la sclérose en plaques, vivent plus longtemps⁹ et bon nombre de ces adultes continuent de vivre avec leur famille pendant toute leur vie adulte¹⁰. À mesure que les aidants vieillissent, il peut arriver qu'ils ne puissent plus apporter leur soutien en raison d'une mauvaise santé ou des besoins de plus en plus complexes de leur enfant vieillissant¹¹. Il faut donc déterminer des options de logement à long terme pour les adultes ayant un handicap précoce. Selon l'approche « *rien sans nous* », il faut effectuer des recherches avec des personnes handicapées pour déterminer des modèles de logement innovateurs.

De nos jours, les parents des jeunes personnes handicapées mettent le nom de leur enfant sur une liste d'attente afin d'obtenir des services, de crainte qu'il ne faille attendre des dizaines

⁹ LaPlante, Mitchell P., « Key Goals and Indicators for Successful Aging of Adults with Early-onset Disability », *Disability and Health Journal*, volume 7, n° 10, 2014, p. S44 à S50.

¹⁰ Lakin, K. Charlie. et Stancliffe, Roger J., « Residential supports for persons with intellectual and developmental disabilities », *Mental Retardation and Developmental Disabilities Research Reviews*, volume 13, n° 2, 2007, p. 151 à 159.

¹¹ Woodman, Ashley C., Mailick, Marsha R., Anderson, Kristy A. et Esbensen, Anna J., « Residential transitions among adults with intellectual disability across 20 years », *Am J Intellect Dev Disabil*, volume 119, n° 6, 2014, p. 496 à 515.

d'années avant d'en obtenir l'accès et que des services soient disponibles. Puisque le problème est critique, l'étude de la question ne devrait pas servir à reporter l'investissement du Canada dans ce service essentiel.

Regard vers l'avenir : S'assurer d'offrir aux personnes handicapées un logement convenable à même la Stratégie nationale sur le logement et au-delà de cette stratégie

Un logement accessible et abordable est un facteur clé qui permet aux personnes handicapées d'avoir accès à un emploi et de faire profiter l'économie canadienne de leurs compétences et de leurs talents variés afin d'appuyer la compétitivité nationale. De plus, le vieillissement croissant de la population exige des investissements dans des logements abordables et accessibles pour favoriser le vieillissement chez soi. Étant donné les connaissances de la MODC sur la manière d'adapter l'environnement physique où vit une personne, où elle travaille et où elle joue, nous sommes impatients de collaborer avec le gouvernement fédéral afin de trouver des solutions de logements durables, à la fois accessibles et abordables pour les personnes handicapées.